

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mme ASTIER Caroline, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mme BORROT Véronique.

Ayant donné pouvoir : Mr BOUCHET Vincent a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN, Mme SCACHE Marina a donné pouvoir à Mr Christophe LE FLOCH, Mme ANDANSON Sylvie a donné pouvoir à Mme Joëlle PROLHAC-BARDIN.

Excusés : Mr SEGUIN Alexandre, Mr DAVID Franck et Mr BRUN Hervé.

Mr CORSI Clément a été élu secrétaire.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2014 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **II – ORGANISATION DES INSTANCES :**

Deux mois après la mise en place des commissions, le Conseil Municipal, réuni, depuis, pour la seconde fois, fait le point sur le fonctionnement et l'organisation des différentes instances.

Ce qu'il ressort de la discussion :

#### CONSTAT

- Manque de communication entre l'exécutif et les conseillers municipaux.
- Des commissions pas suffisamment actives.
- Certaines questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal sans dossier de préparation.
- Rôle de la Commission du Personnel mal défini.
- Planification du travail de l'atelier difficile et qui doit intégrer l'urgence et les imprévus.

#### ENJEUX

- Les dossiers doivent être travaillés par les commissions sous la responsabilité du membre de l'exécutif qui en a la charge avec avis, participation, implication des techniciens concernés.
- Les orientations et les décisions sont prises en conseil municipal à partir des dossiers travaillés en commission.
- Les décisions sont appliquées par l'exécutif et mises en œuvre en cohésion avec le personnel.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 28/07/2014

**PISTES D'ACTION**

- Développer la communication (mails, dossiers consultables en mairie, espace élus sur le site).
- Préciser le rôle de la Commission du Personnel (propositions pour le prochain conseil municipal)
- Formation des élus avec un intervenant extérieur.

**III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :**

- ❖ **Traversée des villages** : compte-rendu de la réunion du 3 juin par le Conseil Général - sécurité dans la traversée du village avec réduction de la visibilité dans les lignes droites, cheminement piétonnier, réfection du terre-plein central à hauteur du stade et limitation de vitesse à 70km /h, tourne à gauche rue du Puy-de-Dôme (JP auto). Concernant la sécurité dans la traversée de Thuret, une demande de subvention au titre des amendes de police
- ❖ **Embellissement – fleurissement** : en attente du rapport de la visite du jury du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie 2014 le 17 juillet.  
Jachères fleuries, seules deux donnent des fleurs, les autres ont été broyées par les services du conseil général.  
A venir : choix des fleurs d'automne, bandes à fleurir, espaces désherbés à engazonner ou fleurir (plantes à massifs) exemple : sur largeur trottoir rue des Lilas.  
A traiter : demande d'aide financière auprès de la fédération de chasse pour la plantation de haies (délibération du 12 mai 2014).
- ❖ **Bâtiments** : Opération Cocon - Adeline CORSI, chargée du dossier, rappelle son mail du 21/7 présentant le résultat des différents diagnostics isolation et la décision à prendre sur une éventuelle suite à donner en ce qui concerne l'école (pré-engagement avant le 1<sup>er</sup> septembre). Après discussion, le Conseil Municipal considère que la déperdition de chaleur à l'école se fait en grande partie par les surfaces vitrées et que le retour sur investissement ne sera pas celui estimé. Dans ces conditions, il ne souhaite pas, pour l'instant, s'engager à réaliser l'isolation des combles de l'école.

**IV - HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :**

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (17.5/35<sup>ème</sup>) :

- 1 heure : en raison de ménage supplémentaire en cantine à la suite de deux réunions.
- 10 heures : sur une partie du poste d'Isabelle LABONNE, en congé maladie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 28/07/2014

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

**V - RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2014 - ORGANISATION EN PERSONNEL :**

Dans le cadre de l'organisation en personnel pour la rentrée de septembre 2014, afin de compléter les propositions du Pôle Enfance validées lors du Conseil Municipal du 23 juin, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUGMENTATION D'UN POSTE CAE :
  - Poste CAE d'agent maternel du matin à 20/35<sup>ème</sup> (délibération du 30 juin 2006) augmenté à 23.5/35<sup>ème</sup> par l'animation de T.A.P.
- REDEFINITION POSTES CAE :
  - Poste CAE d'agent maternel après-midi + animation ALSH à 20/35<sup>ème</sup> (délibération du 19 juin 2009) redéfini en poste CAE d'animation encadrement pause méridienne, B.C.D. et T.A.P. à 20/35<sup>ème</sup>.
  - Poste CAE d'animation encadrement pause méridienne, ALSH + ménage ALSH, 2 classes (délibération du 23 juillet 2013) redéfini en poste CAE d'animation encadrement pause méridienne, ALSH et T.A.P. .
- CREATION DE POSTE :
  - Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non-titulaire pour accroissement d'activité du 1/9/2014 au 31/8/2015 à 6.5/35<sup>ème</sup>.

**VI - PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE THURET :**

Conformément à la délibération du 23 juin 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le prix de la cantine scolaire facturé aux familles de Villeneuve-les-Cerfs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

DOMICILE	COUT REEL DU SERVICE CANTINE/JOUR	PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU DOMICILE	PRIX DE LA CANTINE FACTURE AUX FAMILLES
VILLENEUVE LES CERFS	6.89 €	0.00 €	<b>6.89 €</b>

**VII - NOUVELLES ADHESIONS EPF-smaf :**

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 28/07/2014*

Monsieur le Maire expose

- Les communes de SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 décembre 2013, HERMENT (Puy-de-Dôme), par délibération du 13 juin 2014, BLANZAC (Haute-Loire), par délibération du 16 juin 2014, NEUVEGLISE (Cantal), par délibération du 20 juin 2014,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations en date des 11 février, 13 et 24 juin 2014 a accepté ces demandes d'adhésion et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** son accord à l'adhésion précitée.

**VIII – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE  
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE  
LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 28/07/2014*

La commune de THURET rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de THURET estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de THURET :

➤ **SOUTIENT** les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**IX – PROJET DU SAGE ALLIER AVAL :**

Le Conseil Municipal n'a pas de remarques à faire concernant le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval soumis à consultation. Pierre LYAN précise cependant que Thuret étant situé en amont, le règlement du SAGE peut obliger la commune à agir sur la qualité de ses cours d'eau.

**X – DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT :**

La phase 1 du diagnostic assainissement a été présentée par la société EGIS : le réseau de Chassenet est bon, mais la station est cassée. Sur Thuret, des travaux sont nécessaires sur le réseau et la station, âgée de 30 ans, est en surcapacité. Parmi les solutions envisagées, les partenaires du Conseil Général et de la police de l'eau envisagent le rejet des eaux usées de Chassenet dans la station de Thuret. Une étude complémentaire est donc nécessaire et pourrait être confiée à la société EGIS.